



BULLETIN DU CIDP

VOLUME 1 NUMÉRO 2

JANVIER - JUILLET 2014

Dans ce numéro

- *Le CIDP a la rencontre des différents secteurs*
- *Le CIDP réalise son premier séminaire*
- *Le CIDP en action*
- *Le rapport CEDEF enfin prêt !*
- *Haïti présente son premier rapport au CDPH*
- *Le Plan national des Droits de la Personne en cours de finalisation*
- *Mission technique en Equateur*
- *Dr. Chaloka accueilli au CIDP*
- *Le gouvernement a son plan de réduction de l'extrême pauvreté*
- *Visite de l'expert indépendant Gustavo Gallón*
- *Des informations géo-spatiales pour le développement durable*

Le CIDP à la rencontre des différents secteurs

Créé par arrêté en date du 26 avril 2013, le Comité Interministériel des Droits de la Personne (CIDP) a pour rôle de coordonner et d'harmoniser les politiques publiques en matière de droits humains. Après la publication de cet arrêté en mai de la même année, le CIDP a entrepris toute une série d'activités en vue de remplir pleinement sa mission. En août 2013, il a contribué à la préparation du rapport périodique de mise en œuvre de la Convention relative au Droit de l'enfant (CDE). Depuis octobre 2013, le CIDP a initié une série de rencontres avec des organisations de la société civile, médias et organismes publics. Après avoir rencontré des travailleurs de la presse et des militants de droits humains, le CIDP s'est entretenu le 14 février 2014 avec les membres du Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire (CSPJ). Les points discutés au cours de cette rencontre sont les suivants : réforme de la justice, ratification d'instruments internationaux, lutte contre la détention préventive prolongée et promo-

tion des droits de la personne particulièrement les droits économiques, sociaux et culturels. Des questions relatives à l'état civil, l'accès à l'information, la sécurité en milieu rural et la sécurité des tribunaux ont également été abordées.

Parlant de la réforme de la justice, la Ministre Déléguée aux Droits Humains et à la Lutte contre la Pauvreté Extrême, Madame Marie Carmelle Rose Anne Auguste, estime que « le CSJP a un rôle important à jouer » en ce sens. L'installation du CSPJ est un pas vers la réforme de la justice, ajoute, pour sa part, Me. Dilia Lemaire, membre du CSPJ. Cette rencontre avec le CSPJ s'inscrit dans le cadre des démarches du CIDP visant à s'asseoir avec différents secteurs de la vie nationale, particulièrement ceux évoluant dans le domaine des droits humains. Cette série de rencontres va se poursuivre. Le CIDP entreprend des démarches en vue de s'asseoir avec d'autres secteurs vitaux de la vie nationale.

Le CIDP réalise son premier séminaire

En décembre 2013, le Comité Interministériel des Droits de la Personne (CIDP) a organisé son premier séminaire à l'intention de ses membres. Ce séminaire, s'est déroulé sur les politiques publiques en matière de droits humains.

Pour le Premier Ministre Laurent Lamothe, ce séminaire du CIDP vise à mettre en place les conditions d'un dialogue constructif afin de créer entre les différents acteurs du pays une synergie essentielle à la construction démocratique. Parmi les principaux intervenants à ces assises

tenues à l'hôtel Royal Oasis, figure l'ancien ministre de la Justice, René Magloire, qui a brossé le tableau de la situation judiciaire du pays. Me. Magloire a visité les différents textes de loi du pays, conventions et accords internationaux signés par l'État haïtien. Il a ensuite fait un état des lieux de la situation du système judiciaire haïtien. C'est un système judiciaire malade. Les parquets ne remplissent pas leur rôle, la chaîne pénale est dysfonctionnelle, la justice est inaccessible, le code d'instruction criminelle et le code pénal sont tous

deux archaïques. L'ex-garde des sceaux de la République identifie une certaine méfiance qui se manifeste chez la population par rapport au système judiciaire. À cela s'ajoute le problème de la détention préventive prolongée. Pour remédier à cette situation, Me. René Magloire croit nécessaire de réformer le système.

La Commission Interaméricaine des Droits de l'Homme (CIDH) a été, elle aussi, représentée à ce séminaire par Rose Marie Belle Antoine qui a fait une intervention enrichissante.



« Promouvoir la culture du dépassement de soi, de l'abnégation la plus totale envers la défense des intérêts supérieurs de la nation et de son Bonheur (...). On oublie trop souvent qu'un Etat de droit se construit par la qualité des relations qui existent entre gouvernants et gouvernés ».

Actions prioritaires 2014-2015

- Finalisation du *Plan national des Droits de la Personne*;
- Accession à la *Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées*;
- Accession à la *Convention internationale pour la protection des droits des travailleurs migrants et des membres de leurs familles*;
- Accession aux *Statuts de Rome*;
- Accession à la *Convention internationale pour la réduction des apatrides*.
- Ratification de la *Convention contre la torture*
- Ratification de la *Convention sur l'apatridie*

Rapports présentés par Haïti au cours des derniers mois avec la participation du CIDP:

1. Rapport périodique sur l'application de la *Convention Relative aux Droits de l'Enfant* ;
2. Rapport Initial au Comité des Droits des Personnes Handicapées.
3. Rapport National de mi-parcours dans le cadre de l'Examen Périodique Universel.
4. Rapport de la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) a soumis très bientôt.

Le rapport CEDEF enfin prêt!

Haïti s'apprête à soumettre aux Nations Unies le rapport d'application de la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des Femmes (CEDEF/CEDAW).

Ce rapport fait suite à la présentation en 2009 d'un premier rapport combiné couvrant une période de 25 ans : 1986, 1990, 1994, 1998, 2002, 2006. Il consiste à analyser les difficultés qui empêchent l'application de certains articles de la CEDEF/CEDAW.

Ce rapport tient également compte des observations et recommandations faites à Haïti lors de la soumission du rapport combiné en 2009.

L'état des lieux des différentes mesures législatives présentées dans le rapport combiné devrait être présenté en 2010. Mais le séisme du 12 janvier de

la même année a retardé sa soumission au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. Haïti va donc soumettre un rapport unique valant les 8e et 9e rapports couvrant les périodes 2006-2010 et 2010-2014.

Le Comité Interministériel des Droits de la Personne (CIDP) accompagne le Ministère à la Condition Féminine et aux Droits des Femmes (MCFDF) dans la préparation de ce rapport.

La première version du rapport a d'ailleurs été présentée aux membres du CIDP le 28 mai 2014 pour commentaires et suggestions. Un atelier de travail a été organisé le 3 juillet 2014 avec des organisations de la société civile autour de la finalisation dudit rapport.

Le 18 décembre 1979, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimi-

mination à l'égard des femmes.

Haïti a signé cette Convention à Copenhague le 18 juillet 1980, et l'a ratifiée le 7 avril 1981. La Convention a été publiée dans le journal officiel « Le Moniteur » au no 38 en date du 11 mai 1981, marquant ainsi son entrée en vigueur. La Convention comprend six parties et trente articles.

Rapport initial : C'est un rapport qui doit être présenté un an après la ratification de la Convention.

Rapport périodique : C'est un rapport présenté tous les quatre ans.

CEDAW : C'est le sigle anglais de CEDEF. CEDAW veut dire Committee on the Elimination of Discrimination against Women.

Haiti présente son premier rapport au Comité des Droits des Personnes Handicapées (CDPH)

Préparé sous les auspices du Bureau du Secrétaire d'État à l'Intégration des Personnes Handicapées (BSEIPH), le rapport initial de la République d'Haiti au Comité des droits des personnes handicapées a été soumis en mars 2014.

Ce rapport reflète les progrès réalisés par Haïti en termes d'amélioration de la situation des personnes à besoins spéciaux. Les dispositions prises par l'État haïtien dans le domaine du handicap sont mises à profit dans ce rapport préparé en consultation avec les différents organismes nationaux et internationaux travaillant à la promotion des

droits des personnes handicapées.

Le Comité Interministériel des Droits de la Personne (CIDP) a participé activement au processus ayant abouti à la préparation de ce rapport. Un atelier de consultation des organisations de la société civile a été organisé en janvier dernier. Les commentaires produits par les différents participants ont été pris en compte dans le cadre de la finalisation du rapport.

Haïti a ratifié, en 2009, la Convention relative aux Droits des Personnes Handicapées. Depuis, aucun rapport n'a été présenté au

Comité des Droits des Personnes Handicapées (CDPH) de l'ONU. Cette situation est due au puissant séisme qui a balayé la capitale haïtienne et ses environs le 12 janvier 2010. De nombreuses personnes amputées ont été enregistrées après ce cataclysme qui a endeuillé les familles haïtiennes. Aujourd'hui, le pays compterait plus d'un million de personnes à besoins spéciaux, selon les estimations de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).



Des représentants de la société civile à l'atelier de validation du rapport

Le Plan national des Droits de la personne en cours de finalisation

Le Bureau de la Ministre Déléguée auprès du Premier Ministre chargé des Droits Humains et de la Lutte contre la Pauvreté Extrême travaille activement sur l'élaboration du Plan national des droits de l'homme (PNDH).

Une première ébauche de ce document a été soumise à l'approbation des membres du CIDP en juin 2014.

Dans le cadre de l'élaboration de ce document, il est prévu tout une série d'actions comme : campagne de promotion sur toute l'étendue du territoire ; présentation aux organisations de la société civile ; organisation d'ateliers de validation, etc.

Les commentaires et sugges-

tions recueillis permettront au CIDP, assisté de consultants, de finaliser le plan. Le document final sera soumis au Président de la République et au Premier Ministre.

Dans ce plan, il est prévu « un programme d'éducation aux droits de l'homme (qui) devra être précédé d'une campagne poussant chaque citoyen haïtien à se questionner ; à s'interroger sur les véritables raisons de notre pauvreté, du chaos qui paralyse notre société et l'inviter de partir à la recherche des solutions selon une approche collective... ».

Des programmes d'actions civiques sont également prévus dans ce document qui devrait être prêt d'ici au mois

d'octobre 2014.

Doter le pays d'un plan national des droits de l'homme fait partie des principales attributions du CIDP, structure créée en mai 2013 par le Gouvernement haïtien.

A côté d'autres instruments internationaux à adopter, la finalisation de ce plan constitue l'une des actions prioritaires du Comité Interministériel des Droits de la Personne pour l'exercice 2014-2015.

La finalisation de ce plan représente donc une étape importante dans le cadre de l'édification d'un véritable État de droit dans le pays.

« L'Administration Martelly et le gouvernement Lamothe se sont engagés à édifier un État de droit où les besoins de tous ses citoyens, qu'ils soient de nature économique, sociale, culturelle ou environnementale seraient comblés (...). Ce plan d'action vise notamment à augmenter l'efficacité des institutions qui défendent les droits de la personne et la démocratie, d'assurer une formation en la matière aux agents de police, et autres fonctionnaires de l'État. », a déclaré la Ministre Rose Anne Auguste.

Des cadres haïtiens en mission technique en Equateur

« L'expérience nous a permis de constater à quel degré l'Administration Publique et les institutions déconcentrées équatoriennes sont impliquées dans le processus de développement du pays. Chaque document de politique publique est élaboré dans le souci d'améliorer les conditions de vie de la population » (ONPES)

« C'est une mission qui s'inscrit dans le cadre global de la vision du gouvernement Martelly-Lamothe visant à réduire la pauvreté extrême en Haïti. »

« Ce séjour à Quito en Équateur nous a permis non seulement d'approfondir nos connaissances, mais aussi de partager nos expériences. »

Six cadres de l'Administration publique haïtienne ont séjourné en Équateur au mois de février 2014 dans le cadre d'une mission technique coordonnée par le Bureau de la Ministre Déléguée auprès du Premier Ministre Chargé des Droits Humains et de la Lutte contre la Pauvreté Extrême.

Ces 6 cadres, membres du CIDP, travaillent à l'Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI), à l'Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale (ONPES), au Centre National d'Information Géo-Spatiale (CNIGS), au Fonds d'Assistance Économique et Sociale (FAES) et à l'Office National d'Identification (ONI). Il s'agissait d'une mission d'apprentissage, d'échanges et de partage d'expériences qui permettra à Haïti de renforcer son système national d'information et d'encourager l'apprentissage de la cohésion, entre les parties concernées qui travaillent dans le système national d'informa-

tion. Avec leurs homologues équatoriens, les techniciens haïtiens ont travaillé sur les stratégies de mise en place et de gestion d'un système national d'information.

Au cours de cette mission, qui a duré une semaine, plusieurs thématiques ont été abordées: gestion des risques et des désastres ; lutte contre la pauvreté, la question d'identification, l'éducation, etc. La façon dont l'Équateur gère la question des risques et des désastres a beaucoup retenu l'attention des membres de la délégation haïtienne. L'Équateur a même envisagé de rencontrer la Direction de la Protection Civile en Haïti qui s'occupe de la question des risques et des désastres.

La déléguée du CNIGS a travaillé avec les Équatoriens sur les mécanismes permettant d'aboutir à la construction d'un système national d'information qui prend en compte tous les thèmes de l'information statistique et informatique.

De son côté, la Ministre Rose Anne Auguste a parlé du programme social « Buen Vivir » mis en œuvre en Équateur pour enrayer le phénomène de la pauvreté dans ce pays. Le programme « EDE PEP » de l'Administration Martelly et du Gouvernement Lamothe est une adaptation de « Buen Vivir ».

Liste des cadres de l'administration publique faisant partie de cette mission;

- Kinder Heidegger Joseph (FAES)
- Glamamine Opont Sainrius (CNIGS)
- Elie Edouard Apolléon (IHSI)
- Schmied St-Fleur (ONPES)
- Nathalie Pierre-Gilles (IHSI)
- Lenord Francois (ONI)

Le Rapporteur spécial sur les personnes déplacées accueilli au CIDP



Dr. Chaloka Beyani, Rapporteur spécial sur les personnes déplacées dans leur propre pays, a rencontré les membres du CIDP, le mardi 1er juillet 2014. Par cette démarche, le docteur Beyani voulait avoir une idée sur le travail du CIDP et du bureau de la Ministre déléguée auprès du Premier Ministre chargé des Droits Humains et de la Lutte contre la Pauvreté Extrême. Le Rapporteur Spécial voulait également savoir si le CIDP dispose d'un interlocuteur qui s'occupe de la situation des personnes déplacées.

Le Rapporteur spécial a plaidé pour des solutions durables face à la situation des personnes déplacées. Selon M. Beyani, la plupart de ces déplacés font face à des risques d'expulsion sur des terrains privés qu'ils occupent depuis le séisme du 12 janvier 2010. A côté des problèmes de logements sociaux, les personnes déplacées vivent dans des conditions précaires.



En juin 2014, quelque 103,565 personnes se trouvaient encore dans les 172 sites et camps de déplacés, soit un total de 28,134 ménages. L'OIM consta-

te une réduction de 92% du total des ménages déplacés et une baisse de 89% du nombre de sites de déplacés. Durant la période couverte par ce rapport (Janvier à Juin 2014), les programmes de retour ont contribué à la fermeture de 70 sites et à la relocalisation de plus de 9,083 ménages déplacés. Sous l'égide du gouvernement haïtien, et en collaboration avec l'OIM et d'autres partenaires, les programmes de retour ont permis la fermeture de 409 sites depuis Juin 2011, et la relocalisation d'environ 69,000 ménages déplacés.

Le Gouvernement, à travers l'Unité de Construction des Logements et Bâtiments Publics (UCLBP), continue à travailler sur la relocalisation de ces personnes.

Haiti présente son rapport mi-parcours de l'EPU

Le Gouvernement vient de soumettre au Comité des Droits de l'Homme des Nations Unies le rapport de mi-parcours de l'Examen Périodique Universel (EPU). Résultat d'un travail acharné des membres du CIDP, ce rapport fait un état des lieux des résultats obtenus dans la mise en œuvre des 122 recommandations acceptées, ainsi que des difficultés rencontrées au cours de ce processus.

Ces recommandations ont été regroupées en 19 thèmes dont le renforcement de la Police nationale d'Haïti, la réforme de

la justice, l'application de la loi sanctionnant la corruption, la ratification des instruments internationaux, état civil et identification nationale. Un atelier de travail autour de ce rapport avait réuni en février 2014 une centaine de représentants d'organisations de la société civile œuvrant dans le domaine des droits humains. L'objectif de cet atelier était d'analyser, de critiquer et de produire des commentaires en vue de l'amélioration du dit rapport. « L'examen de mi-parcours doit recenser les progrès, les meilleures pratiques, les difficultés et les contraintes

liés à la mise en œuvre des recommandations produites par nos pairs lors de l'examen du précédent rapport national », a tenu à préciser Marie Carmelle Rose Anne Auguste, Ministre Déléguée auprès du Premier Ministre chargé des Droits Humains et de la Lutte contre la Pauvreté Extrême.

L'Examen Périodique Universel (EPU) est un processus qui consiste à passer en revue les réalisations de l'ensemble des Etats membres de l'ONU dans le domaine des droits de l'homme.

MATRICE DE SUIVI DU DEPLACEMENT (DTM) HAÏTI Juin 2014

Faits Saillants:

172 sites demeurent ouverts, correspondant à 28,134 ménages ou 103,565 individus déplacés.

Une diminution de 33,978 ménages PDIs, soit 8,997 IDP ménages, a été enregistrée. Ceci correspond respectivement à une baisse de 24.70% du nombre d'individus et une baisse de 24.23% du nombre de ménages déplacés.

Depuis Juillet 2010, le nombre de ménages PDIs a diminué de 92.22% et le nombre de sites de déplacés a baissé de 88.94%.

71 camps de déplacés ont été fermés entre Mars et Juin 2014.

Au cours de la période concernée par ce rapport, les subventions au logement ont permis la fermeture de 70 sites et la relocalisation de 9,083 ménages.

1 camp, logeant 88 ménages (soit 305 personnes), a été fermé du fait d'une éviction.

Aucun camp n'a été fermé grâce au retour spontané de ses habitants.

Source: OIM

Le Gouvernement se dote d'un plan de réduction de la pauvreté



Le Gouvernement a présenté, en mai 2014, le Plan d'action pour la réduction de la pauvreté (PARP). Sur un horizon de trois ans, ce plan vise à accélérer la réduction de la pauvreté et parvenir à une société qui favorise la croissance économique inclusive, avec une égalité des droits et des opportunités pour tous et dans laquelle l'État est en mesure d'intervenir de manière holistique et à encourager la participation des parties prenantes, y compris les bénéficiaires des interventions de réduction de la pauvreté.

Ce plan repose sur cinq principes fondamentaux : l'intégralité, l'équité, l'efficacité, la cohérence et la faisabilité. Aux côtés d'autres acteurs tels la Primature et les ministères sectoriels, le Comité Interministériel des Droits de la Personne a joué et continue de jouer un rôle important dans l'élaboration et la mise en œuvre du PARP.

La principale mission du PARP est d'accélérer les actions de prise en charge des personnes les plus vulnérables. Pour faciliter le ciblage de ces personnes, l'équipe de suivi et évaluation a compris la nécessité d'identifier et de compiler un ensemble de base de données qui renseigne sur plusieurs dimensions de pauvreté. Des organismes publics comme CNSA, IHSI, CNIGS et ONPES – tous membres du CIDP – ont fourni une importante contribution en matière de ciblage géographique.



Plaidoyer en faveur de la valorisation des petits métiers

Fin juin 2014, le Bureau de la Ministre Déléguée auprès du Premier Ministre chargé des droits humains et de la lutte contre la pauvreté extrême a participé à la foire nationale des métiers organisé par le Conseil de Développement Économique et Social (CDES).

Dans ses propos de circonstance prononcés à l'ouverture de cette grande foire, la Ministre Rose Anne Auguste a mis l'accent sur l'éradication de l'extrême pauvreté qui constitue l'une des principales priorités du gouvernement. La Ministre Déléguée a ainsi fait état des différents programmes sociaux mis en place par l'Administration Martelly et le gouvernement Lamothe pour accompagner les plus vulnérables. La Ministre Auguste a aussi plaidé en faveur de la valorisation des petits métiers, un secteur trop longtemps négligé par les pouvoirs publics.

« L'un des facteurs de perpétuation de l'état de pauvreté demeure la sous-exploitation caractérisée du potentiel productif de catégories socioprofessionnelles susceptibles de générer des revenus de subsistance », constate Madame Auguste. La Ministre Déléguée a par ailleurs attiré l'attention sur le rôle de la culture dans tout processus de développement.



La culture, selon la Ministre Auguste, remplit trois rôles essentiels : « elle permet au peuple de se retrouver, de se projeter dans l'avenir et de bâtir ce qu'on appelle un projet de société ; elle joue également un rôle thérapeutique indéniable. Elle est enfin une puissante locomotive économique ».

Au cours de cette foire nationale des métiers, des artistes du projet « Kalfou Richès » - une exposition réalisée par le Bureau de la Ministre Déléguée – ont pu exposer leurs œuvres picturales.

Visite de l'expert indépendant Gustavo Gallón



L'Expert indépendant sur la situation des droits de l'homme en Haïti, Gustavo Gallón, entreprend dès ce mardi 15 juillet une mission d'une semaine en Haïti pour analyser la situation des droits de l'homme dans le pays. Il s'agit d'une visite de suivi de sa précédente mission dans le pays, en septembre 2013.

Au cours de cette visite – qui durera jusqu'au 22 juillet – l'expert indépendant se donne pour objectif de « vérifier les progrès que le pays est en train de faire en matière de droits de l'homme et formuler des recommandations destinées à aider le pays, tout en étant à l'écoute des préoccupations des Haïtiens ».

« Je vais être particulièrement attentif aux progrès effectués dans les cinq domaines prioritaires men-

tionnés dans mon rapport au Conseil des droits de l'homme en 2013, à savoir l'inégalité sociale, la situation des personnes privées de liberté, l'Etat de droit, les violations des droits humains commises dans le passé et l'impact des catastrophes sur les droits de l'homme », a-t-il déclaré.

L'expert indépendant se rendra également dans diverses localités du pays afin d'évaluer la situation des droits humains en dehors de la capitale. Les informations recueillies serviront de base dans la préparation du rapport que l'expert indépendant aura à présenter au Conseil des droits de l'homme en 2015. L'expert indépendant participe, ce jeudi 17 juillet, à un atelier de travail du CIDP

au Club Indigo. Il doit également rencontrer les autorités haïtiennes, les membres du corps diplomatique et des responsables de l'ONU en Haïti.

Gustavo Gallón a plus de 30 ans d'expérience en tant que défenseur des Droits de l'homme et professeur de droit public et des droits humains. Il a été Représentant spécial de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies pour la Guinée équatoriale 1999-2002. Il est actuellement le Directeur de la Commission colombienne des juristes depuis sa création en 1988. M. Gallón est indépendant de tout gouvernement et effectue son mandat en sa seule capacité individuelle.

Echange entre le CIDP et l'expert indépendant



Des membres du CIDP lors de la réunion du 9 mai 2014

Le CIDP organise les 17 et 18 juillet 2014 un atelier sur les droits économiques, sociaux et culturels. Ce séminaire de deux jours offre l'occasion aux membres du CIDP d'échanger avec l'expert indépendant des Nations Unies sur la situation des droits de l'homme en Haïti.

L'organisation de cet atelier rentre dans le cadre de la mission du CIDP qui consiste à garantir la cohé-

sion des interventions du gouvernement en vue de la réduction progressive de la pauvreté et de l'exclusion, à renforcer et à optimiser les dispositifs et mécanismes existants de coordination des activités en rapport aux droits de la personne au sein du gouvernement. En quinze minutes, chaque représentant au CIDP fait un exposé sur les actions réalisées au cours des six derniers mois par l'institu-

tion pour laquelle il travaille. Ces différentes présentations permettront à l'expert indépendant de mieux se renseigner sur ce que font les institutions publiques haïtiennes.

Après le séminaire « L'État et les politiques publiques réalisé en décembre 2013, l'atelier du 17-18 juillet au Club Indigo est le deuxième du genre organisé par le CID depuis sa création en mai 2013.

Structure du CIDP

Le CIDP se compose des personnalités suivantes :

- La ministre déléguée auprès du Premier ministre chargée des Droits de l'Homme et de la Lutte contre la Pauvreté extrême : Président;
- Le ministre des Affaires étrangères;
- Le ministre de la Justice et de la Sécurité publique;
- Le ministre de l'Intérieur et des Collectivités territoriales;
- Le ministre des Affaires sociales et du Travail;
- Le ministre à la Condition féminine et aux Droits des Femmes;
- Le ministre de la Santé publique et de la Population;
- Le ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle.

Les membres qui siègent au CIDP sont :

- Unité juridique de la Primature: Me Anita Dolma
- Ministère des Affaires étrangères: Me Pierre Tony Melodin
- Ministère de la Justice: Me Faillère Bazelais
- Ministère de l'Intérieur et des Collectivités territoriales: Me Myrthée Thébaud
- Ministère des Affaires sociales: Me Renan Hédouville
- Ministère à la Condition féminine et aux Droits des Femmes: Me Marie Tessy Pétion
- Ministère de la Santé et de la Population: Elcie Nicole Dalexis et Me Rubens Cadet
- Ministère de la Culture

Cellule de lutte contre la pauvreté extrême

CNIGS : Glamamine Opont
 IHSI : Elie Appoléon
 CNSA : Hamel Cazeau
 FAES : Kinder Heidegger
 ONI : Lapiere Albertho et Lenord François
 ONPES : Schmied St Fleur

Institutionnalisation du CIDP

Trois sous-comités ont été créés par regroupement de secteurs en fonction des droits et deux sous-comités en fonction de l'exécution des actions prévues. Une exception a été faite pour la cellule de « Lutte contre la pauvreté extrême » qui sera permanente et sera composée de représentant des organismes suivants : CNIGS, CNSA, FAES, IHSI et ONPES.

Les trois sous-comités constitués en fonction des droits sont :

Sous-comité des Droits économiques sociaux et culturels (DESC)

Droit des personnes âgées, des handicapés, des enfants, des femmes; droit au travail, au logement décent, à la santé, à l'éducation et à l'alimentation.

Au sein de ce sous-comité, **Cellule de valorisation et de la promotion culturelle**

Droits linguistiques, d'auteur, à la liberté de conscience et des cultes, à l'information et aux loisirs.

Sous-comité de la protection de l'environnement

Accès à l'eau, droit à la jouissance collective et équitable des ressources naturelles, promotion de l'hygiène publique, aménagement des bassins versants et protection de la biodiversité.

Sous-comité de la justice et de la sécurité publique

Le CIDP est présidé et coordonné par la ministre Déléguée auprès du Premier ministre chargée des Droits de l'Homme et de la Lutte contre la Pauvreté extrême



« Haïti Géo-Gouvernance : Maîtriser notre espace, maîtriser le futur ». Tel est le thème d'un forum organisé, du 23 au 26 juin 2014, par le Centre National de l'Information Géo-Spatiale (CNIGS).

Cet événement technologique a permis de mettre en évidence les différents systèmes innovants et d'intégration soutenus par les technologies géo-spatiales favorisant une utilisation plus efficace des ressources, un développement plus organisé des infrastructures.

Ce forum, qui a réuni officiels du Gouvernement et personnalités de la société civile, a donc marqué l'aboutissement du Programme d'Informations Territoriales pour le Développement Durable (PITDD). Entamé depuis 2006, ce programme a été mis œuvre grâce à un financement du Gouvernement haïtien et de l'Union Européenne.

Principal organisateur de cette grande manifestation, le Centre National d'Information Géo-Spatiale (CNIGS) est une institution haïtienne qui a été créée par décret le 12 octobre 2005. Cet organisme public a pour mission de produire et de diffuser l'information géographique actualisée et fiable sur tout le territoire national par l'utilisation de technologies modernes appropriées, garantissant la mise à disposition de méthodes, d'outils, de produits et de formation devant supporter la planification des actions de développement durable du pays.

L'organisation du forum « Maîtriser notre espace, maîtriser le futur » fait donc partie des principales attributions du CNIGS.

Cet organisme est né de la mise en commun des missions, mandats et patrimoine du Service de la Géodésie et de la Cartographie (SGC) – dépendant du Ministère des Travaux Publics, Transports et Communication (MTPTC) – et de l'Unité de Télédétection et de Système d'Information Géographique (UTSIG) qui était placé sous la tutelle du MPCE.



Depuis 2012, le CNIGS assure la mise en œuvre du projet « Système d'Information sur le Logement et les Quartiers » (SILQ) qui est une composante du Programme d'appui à la reconstruction des logements et des quartiers (PARLQ). Ce projet est financé par le Fonds de reconstruction d'Haïti (FRH) pour une période de trois années (2012-2014). SILQ est une plateforme centralisant diverses couches de données concernant le logement et les quartiers, considérés dans toute leur multi dimensionnalité. Les données proviennent de différentes agences partenaires du SILQ et des autres projets faisant partie du PARLQ.

Dignement représenté au Comité Interministériel des Droits de la Personne (CIDP), le CNIGS est en train de jouer son rôle en matière de production et de diffusion d'informations géo-spatiales nécessaires au développement durable d'Haïti.